

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRETE

Le Président de Limoges Métropole,

du 27 février 2026

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Isle

N° 27897

VO le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.226-13, R.226-12 et R.226-16
VO la délibération en date du 18 décembre 2020 approuvant le Plan local d'urbanisme de Isle
VO l'arrêté n° 87-2026-127-1003 du 29 janvier 2026, portant révision du classement, selon des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne
VO notamment les documents annexes, à savoir :
- l'arrêté n° 87-2026-127-1003 du 29 janvier 2026, avec la liste des sites classés de département de la Haute-Vienne, et le plan de classement, selon des infrastructures de transports terrestres de la commune de Isle,
- la liste des servitudes d'utilité publique de la commune de Isle,
- le plan des servitudes d'utilité publique de la commune de Isle
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Isle

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Isle sont mises à jour du présent document arrêté au présent arrêté.
A cet effet, a été reportée dans les annexes du document, la décision suivante :

- l'arrêté n° 87-2026-127-1003 du 29 janvier 2026, portant révision du classement, selon des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne,
- la mise à jour des servitudes d'utilité publique notamment la servitude de protection, selon des installations de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (2) autorisée par son propriétaire

ARTICLE 2. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Isle et au siège de Limoges Métropole et à date du présent arrêté.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Isle et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 04/03/2026

Publié le mercredi 04 mars 2026


Président de Limoges Métropole
(Date : 04/03/2026)

Accès public, document public, sous l'effet d'un accord pour éviter de porter atteinte à la vie privée des personnes. Document communiqué dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Isle

1 DOCUMENT - Publié le 4 Mars 2026



27897.pdf
(.pdf, 8,3 Mo)



TÉLÉCHARGER